

Arrêté n° 235 CM du 6 mars 2020 portant nomination de Mme Joany Cadousteau en qualité de directrice de la culture et du patrimoine*(NOR : SCP2000115AC)**Paru in extenso au journal officiel n°20 NC du 10/03/2020 à la page 3998 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES*

Version en vigueur au 10/03/2020

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 1984 CM du 4 octobre 2018 relatif à la direction de la culture et du patrimoine - Te Papa Hiro'a E Faufa'a Tumu ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 4 mars 2020,

Arrête :

Article 1er

Mme Joany Cadousteau est nommée en qualité de directrice de la culture et du patrimoine à compter du 5 mars 2020.

Art. 2

L'arrêté n° 2267 CM du 16 octobre 2019 est abrogé.

Art. 3

Le ministre de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 6 mars 2020.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre de la culture
et de l'environnement,
Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU.